

Mémoire sur l'agriculture urbaine

mai 2012

déposé à l'OCPM par Julie Richard, membre de Villeray en transition

Thème : Règlementation autour de l'Agriculture Urbaine

Mise en contexte

Les idées et recommandations contenues de ce mémoire émanent des citoyenNEs réunies le 21 avril 2012, lors du Sommet sur l'agriculture urbaine de Villeray. À l'invitation de Villeray en transition, une cinquantaine de personnes sont venues s'informer, discuter et réfléchir à ce qui pourrait dynamiser encore davantage le verdissement de notre quartier. La journée a commencé par une ronde de conférences éclair sur une quinzaine de volets de l'agriculture urbaine, puis s'est poursuivie en après-midi par une série d'ateliers de réflexion et d'échange afin de produire des recommandations.

Des tables réunissant une dizaine de personnes chacune ont discuté pendant près de 2 heures de thèmes votés par l'assemblée, soit : jardins sur les toits, mini-jardins, (bacs) apiculture, espaces à cultiver, partage de l'expertise. Plusieurs recommandations sont transversales et ont été partagées en plénière à la fin de l'après-midi.

Il est à noter que les recommandations et idées exprimées lors de cette journée sont celles de citoyenNEs motivés à jardiner et non d'experts professionnels. Elles reflètent un grand désir de rendre l'agriculture urbaine accessible à tous et toutes.

Villeray en transition est un groupe citoyen non-partisan, né du mouvement international des Villes en transition. Il agit principalement à l'échelle de son quartier sur les questions du réchauffement climatique et du pic pétrolier.

Obstacle en agriculture urbaine et besoin de changer : la réglementation mésadaptée, non-uniforme et complexe

Lors de différents ateliers, plusieurs incompréhensions concernant la réglementation autour des enjeux sont ressorties et nous avons pu conclure qu'il s'agissait d'un défi qui était transversal à tous les thèmes abordés. Qu'est-ce qu'on peut faire ; où peut-on le faire ; et s'il y a un flou, comment aller chercher les précisions, auprès de qui ?

Les besoins de clarification exprimés lors du sommet étaient :

- ▲ En apiculture
- ▲ Concernant les petits élevages
- ▲ Tout ce qui entoure les jardins sur toits
- ▲ La végétalisation temporaire de terrains vacants
- ▲ Et la limite permise concernant les potagers sur terrains privés (à l'avant, à l'arrière, la hauteur des arbres, les espèces non-recommandées)

Parfois la réglementation était désuète, elle reflétait une autre époque, ou encore elle était juste mésadaptée à permettre le plein développement de l'agriculture urbaine. Elle forçait donc à bâtir les projets novateurs sur des dérogations spéciales par arrondissement, ce qui en plus d'empêcher la pérennité de ces projets, limitait la capacité à des projets semblables de naître ailleurs dans la ville.

Ensuite, la réglementation touchant le point qui nous concerne relève parfois de la municipalité, parfois de l'arrondissement, et avoir accès à toute l'information pertinente est particulièrement difficile.

En effet, la réglementation est différente d'un arrondissement à l'autre, d'un zonage à l'autre, quand un passe d'un parti politique à un autre, il n'y a donc pas de vision d'ensemble de ville encourageant l'émergence d'une vision nourricière cohérente.

Enfin, la réglementation, pertinente ou non, cohérente ou non, est difficilement accessible pour les citoyens et même la plupart des organismes ou entreprises désirant s'investir en agriculture urbaine davantage. Les chemins ardu, les sources d'informations contradictoires, les difficultés de compréhension et le temps investi à obtenir l'information nécessaire ne devraient pas être les facteurs limitant les projets en agriculture urbaine, mais c'est souvent le cas.

Recommandations et demandes à la Ville de Montréal

Il serait pertinent de rassembler toute l'information réglementaire concernant l'agriculture urbaine, par thématique, accessible au public et vulgarisée. Y inclure les formulaires à remplir au besoin, les démarches requises, les sources d'expertise. Il est possible de s'inspirer pour cela du modèle des ruelles vertes, où toute l'information concernant le sujet est accessible sur une page.

Dans tous les cas, il faudrait avoir des ressources humaines disponibles pour tous, afin de développer de nouveaux sujets, de répondre aux questions non conventionnelles, quitte à ce qu'il y ait un financement offert par la ville ou l'arrondissement pour que la première réponse puisse être prise en charge par les organismes communautaire du quartier et qu'ils puissent référer à un fonctionnaire pour les questions pointues.

Julie Richard
Villeray en transition